



La Gazette de l'AFRITAC de l'Ouest

N° 36 - mai - juillet 2022

Sommaire

Vue d'ensemble	2
Activités par domaine	4
Les cours en ligne du FMI	24
Rapports de missions mis en ligne sur le site du FMI	24
Activités à venir	25



VUE D'ENSEMBLE



La trente-deuxième réunion du Comité d'orientation (CO) de l'AFRITAC de l'Ouest (AFW) s'est tenue les 15 et 16 juin 2022 en mode hybride (à Abidjan et par visioconférence), sous la présidence de Monsieur João Aladje Mamadu Fadia, ministre de l'Économie et des Finances de la Guinée-Bissau, Président du Comité d'orientation de l'AFRITAC de l'Ouest. Les travaux ont permis

d'examiner l'exécution du programme de travail pour l'année fiscale (AF) 2022 couvrant la période mai 2021 à avril 2022 et de discuter du programme de travail de la prochaine année fiscale (AF) 2023 qui se déroulera à hauteur de 70% en présentiel et 30% à distance. Une demi-journée a aussi été consacrée aux échanges sur les axes de travail prioritaires de la prochaine phase de l'AFW. Les discussions ont porté entre autres sur les résultats de l'assistance technique, le programme de travail, les états financiers, les inégalités et la fragilité des pays en Afrique.

Sur ce dernier point, le Représentant résident du FMI au Niger a montré que les pays sont qualifiés de fragiles selon les indicateurs de fragilité (des indices composites) de plusieurs institutions dont la Banque mondiale. En comparant les pays émergents et les pays en développement, M. Rasmane Ouédraogo a montré comment les conflits ralentissent la croissance économique en Afrique subsaharienne. L'augmentation de l'intensité des conflits a un moindre effet sur la croissance des pays dotés d'institutions solides que sur celle des pays dont les institutions sont relativement faibles. Les pays présentant de bons paramètres budgétaires (déficit ou dette plus faible) subissent aussi un moindre effet des conflits sur la croissance. Les recettes diminuent en raison de la perturbation de l'activité économique, du rétrécissement de l'assiette fiscale et de la baisse de l'efficacité de la perception de l'impôt et les dépenses d'équipement cèdent la place aux dépenses militaires. Le présentateur a également montré les causes et les conséquences des inégalités de revenu et de genre en Afrique et terminé sa présentation par le rôle du FMI et de ses partenaires face à la fragilité et aux inégalités.

Cliquer sur ces liens pour plus de détails sur la présentation :

<https://www.imf.org/en/publications/fandd/issues/2021/09/intergenerational-social-mobility-africa-ouedraogo-syrichas> ;

<https://www.imf.org/en/publications/wp/issues/2021/11/19/the-heavy-economic-toll-of-gender-based-violence-evidence-from-sub-saharan-africa-509667> ;

<https://www.imf.org/en/publications/wp/issues/2020/02/28/the-impact-of-conflict-and-political-instability-on-banking-crises-in-developing-countries-49047>.



Ce trente-sixième numéro de la Gazette couvre les activités menées par le centre au cours du premier trimestre (mai - juillet 2022) de l'année fiscale 2023. Vous trouverez également dans ce numéro un encadré sur les accords de Bâle II/Bâle III dans le domaine de la supervision bancaire.

Pour ce qui est des nouvelles du personnel, au cours du trimestre dernier, le Centre a enregistré les départs du Directeur M. Samir Jahjah, des conseillers résidents M. Michel Bua et Mme Marie-Christine Uguen, respectivement, anciennement conseiller résident en administration fiscale et en gestion des dépenses publiques. M. Jahjah sera remplacé par M. Oral Williams et Mme Marie-Christine Uguen par M. Naby Ouattara.

M. Williams a été auparavant Directeur du Centre régional d'assistance technique du FMI pour les pays anglophones et lusophones de l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC de l'Ouest 2), dont les bureaux sont à



Accra au Ghana. Il a plus de 28 ans d'expérience dans la mise en œuvre de politiques macroéconomiques en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'au Moyen-Orient. Il dispose d'un large éventail de compétences allant de la modélisation macroéconomique à la politique monétaire dans les pays à faible revenu, en passant par la conception et la mise en œuvre de programmes macroéconomiques et de renforcement des capacités.



M. Naby Abraham Ouattara a exercé pendant 21 ans au Trésor Public du Burkina Faso où il a occupé graduellement les principaux postes de responsabilités dont

notamment ceux de Directeur des Affaires Monétaires et Financières, d'Agent Comptable Central du Trésor et de Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique. Il a effectué plusieurs missions d'assistance technique en qualité d'expert court terme du Département des Finances Publiques du FMI. Avant de rejoindre AFRITAC de l'Ouest, M. Ouattara a servi pendant trois ans et demi, à Conakry en qualité de conseiller en gestion des finances publiques pour le compte du FMI.

ACTIVITES PAR DOMAINE

A dministration douanière

AFRITAC appuie les autorités douanières à améliorer la gestion du risque et la sélectivité des contrôles, la maîtrise de la base taxable à l'importation, la dématérialisation afin de sécuriser et simplifier la chaîne de dédouanement et le renforcement du contrôle et du suivi des régimes d'exonération et suspensifs.

Conseiller résident en administration douanière



Avant son arrivée à l'AFRITAC de l'Ouest en septembre 2019, **M. Ahmed Boilil** a été conseiller résident en techniques douanières au Togo dans le cadre d'un projet Banque Africaine de Développement. Il a été également conseiller résident en administration douanière à l'AFRITAC de l'ouest de janvier 2009 à décembre 2012. Auparavant il a été Directeur général adjoint des douanes en Mauritanie.

Guinée-Bissau – Classement tarifaire des marchandises du 4 au 15 juillet 2022. Cette mission s'est déroulée en deux phases. La première semaine a été consacrée à **une formation de base intensive sur le classement tarifaire pour 30 douaniers**, issus de différents services.



La deuxième semaine a été consacrée à **des réunions techniques avec les équipes des services centraux**, portant sur des questions de classement tarifaire telles que : les

procédures de dédouanement (en particulier l'importance d'une identification correcte des marchandises dans les déclarations d'importation) ; la gestion des risques et les procédures de contrôle après dédouanement liées aux marchandises les plus importantes importées par la Guinée-Bissau ; la mise à jour du tarif douanier national; et la mise en œuvre des dispositions légales sur les décisions anticipées.



Les actions qui ont été identifiées comme critiques sont :

- La nécessité urgente de conclure la mise à jour du Tarif douanier national afin de le fournir dès que possible sous forme imprimée aux douaniers de terrain (car le manque d'équipement et de connexions Internet fiables ne recommande pas uniquement l'utilisation de documents numériques ou en ligne).
- Construire efficacement l'équipe responsable du Tarif des Douanes au sein de la Section des Règles d'Origine et de la Gestion Tarifaire, conformément au nouveau statut de la Direction générale, afin de maintenir le Tarif des Douanes continuellement mis à jour, de travailler sur les décisions anticipées et de fournir des conseils sur les questions de classification aux autres équipes de la Direction générale.
- Rendre obligatoire l'indication de la description des marchandises (champ 31 dans Sydonia++) dans les déclarations

d'importation. Il s'agit d'une mesure réalisable et très simple à prendre afin d'obtenir une information de meilleure qualité sur les marchandises importées et, par conséquent, des marchandises mieux classées.

Rencontre FMI-AFRITAC-Pays-Bas-Douanes Ivoiriennes. Le 17 juin 2022, une délégation composée de 4 personnes (FMI AFRITAC / PAYS-BAS) a été reçue de 10h à 10h 30 par le DG des Douanes ivoiriennes et de 11h à 12h 30 par l'équipe des Douanes ivoiriennes en charge du système automatisé de gestion des risques dirigée par le Colonel Aké. Le système a été présenté en détail en passant par le volet statistique et économétrique et par le volet informatique. Le système, fruit de l'AT de l'AFRITAC constitue une fierté de la Douane ivoirienne et est un success story qui est en train d'être reproduit dans les autres pays. La représentante des Pays-Bas a été satisfaite de voir de près un exemple concret du résultat de l'AT. Celle de ICD dit qu'elle repart avec cet exemple qui lui permettra de mieux présenter AFRITAC.

A dministration fiscale

L'AFRITAC de l'Ouest concentre son appui sur l'amélioration de la gestion du risque et le renforcement des principales fonctions de l'administration fiscale.

Conseiller résident en administration fiscale



M. Nicolas Hiol soutient depuis 2017 les administrations fiscales de la Guinée, du Niger et du Togo. En tant que membre du panel d'experts du FMI, il avait déjà eu l'occasion de mener différentes missions d'assistance technique dans la sous-région, au Burkina Faso, en Guinée et en Mauritanie.

Niger : Appui à l'automatisation des procédures d'immatriculation fiscale et de gestion du répertoire des contribuables du 26 juillet au 5 août 2022.

Cette mission visait trois objectifs, à savoir : (i) évaluer le schéma actuel d'immatriculation et de gestion du répertoire des contribuables, (ii) réaliser une réingénierie des procédures en capitalisant les opportunités offertes par la digitalisation, puis (iii) proposer un scénario des travaux informatiques à mener.

S'agissant des constats, la mission a noté que le périmètre de l'immatriculation fiscale s'est élargi, mais ne couvre pas le potentiel économique du pays. L'offre d'immatriculation fiscale, bien que fortement déconcentrée est encore insuffisante et le cadre de gestion du répertoire comporte des failles (règles imprécises de désactivation des défaillants,

sanctions inefficaces, outils d'assujettissement mal élaborés).

Résultats. La mission a partagé les expériences législatives de quelques pays de la sous-région et un projet d'arrêté précisant les modalités de gestion du numéro d'identification fiscale a été esquissé. Ensuite, un projet de cahier des charges a été rédigé pour décrire les règles de gestion à automatiser. En outre, des mesures visant à renforcer le projet de factures certifiées ont été identifiées et les scénarios de réalisation des travaux informatiques ont été discutés avec les parties prenantes. Par ailleurs, un cadre de gouvernance du projet et son plan de travail ont été élaborés. Pour finir, **les risques du projet ont été exposés** aux autorités, ainsi que les offres d'assistance de l'AFRITAC de l'Ouest susceptibles de contribuer à leur mitigation.

Conseiller résident en administration fiscale



M. **Olivier Sanz** soutient depuis décembre 2021 les administrations fiscales du Burkina Faso et du Mali. Avant de rejoindre l'AFRITAC de l'Ouest, où il a été conseiller résident de 2017 et 2019, il a occupé différents postes de responsabilité au sein de l'administration fiscale française et a effectué de nombreuses missions d'expertise pour le compte du FMI et d'Expertise France au Maghreb, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Burkina Faso – Nouvelles modalités d'accompagnement et renforcement des capacités d'analyse risque en matière de programmation des contrôles fiscaux.

Après une période d'interruption des missions à la demande des autorités, les visites sur place ont pu reprendre. Le conseiller résident s'est rendu à Ouagadougou du 16 mai au 3 juin 2022 ; trois semaines durant lesquelles il a : (i) discuté

avec les autorités des nouvelles modalités d'accompagnement de la Direction générale des impôts (DGI) dans le cadre du projet financé par le fonds Covid-19 Crisis Capacity Development Initiative (CCCDI) ; et (ii) aidé l'administration fiscale à renforcer sa capacité d'analyse risque dans la programmation des contrôles fiscaux afin de lutter plus efficacement contre la fraude fiscale. A cette occasion, il a pu échanger avec la Direction générale des douanes (DGD), le Directeur des finances publiques et de la fiscalité

intérieure de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Délégation de l'Union Européenne à Ouagadougou (DUE).



Principaux résultats dégagés. Sur la base de l'existant – notamment une première expérience menée par la DGI en 2021 sur les professions libérales –, les objectifs et les modalités pratiques de mise en œuvre d'une analyse de risque adaptée aux données disponibles et au contexte local, ont été rappelées et des propositions concrètes, faciles à mettre en œuvre à très court terme, ont été faites pour redynamiser l'organisation et la gestion actuelle du projet d'intelligence économique (INFOCENTRE), opérationnel à la DGI depuis février 2021, notamment s'agissant du suivi des protocoles d'échange de données avec les autres administrations publiques (DGD et DNTCP, principalement) et tiers partenaires (notamment, CNSS, SONABEL, ONEA et établissements bancaires).

Mali - Renforcement des capacités d'analyse risque en matière de programmation des contrôles fiscaux. Privilégiant une approche basée sur la mise en avant des expériences des pays de la sous-région, une mission d'assistance technique a été organisée à distance à la Direction générale des impôts (DGI) du 18 juillet au 5 août 2022, pour évaluer les outils d'analyse risque utilisés par l'administration fiscale malienne au regard de l'expérience burkinabè (voir supra). Compte tenu du calendrier de la mission, les sujets d'actualité liés à la levée des sanctions de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont également été évoquées avec les autorités (notamment, la reprise de la possibilité de payer ses impôts par internet).

Principaux résultats dégagés. Au-delà des propositions concrètes destinées à améliorer les fonctionnalités de requêtage actuelles du système d'information de la DGI (SIGTAS), des recommandations pratiques ont été faites pour redynamiser l'organisation et la gestion actuelle du projet d'intelligence économique, aujourd'hui encore trop axé sur le seul volet « technique » (maîtrise d'œuvre – MOE) au détriment du volet « métier » (maîtrise d'ouvrage – MOA), notamment s'agissant du suivi des protocoles d'échange de données avec les autres administrations publiques et tiers partenaires

Pour la Gazette, Olivier Sanz revient sur l'appui apporté par le FMI au processus de révision et modernisation du Code général des impôts (CGI) et du Livre des procédures fiscales (LPF) du Mali.

Appui au processus de révision et modernisation du CGI et du LPF du Mali

À l'issue de l'évaluation TADAT conduite en 2019, les autorités maliennes, conscientes de la lourdeur et du coût des procédures fiscales, du déséquilibre entre les pouvoirs de l'administration et les droits des usagers, de la multiplicité et de la juxtaposition des textes et du manque de transparence et de l'instabilité de la législation, se sont engagées en 2020 dans un vaste processus de révision et modernisation de leur CGI et LPF.

L'avis du FMI ayant été sollicitée par le Ministre de l'Economie et des Finances sur le premier projet de texte en ayant résulté, une mission a été conduite en juin 2021 afin d'identifier les procédures fiscales non alignées sur les meilleures pratiques et de proposer une structuration et un contenu modernes, conformes aux standards internationaux :

En la forme, la structuration des LPF suivie dans les pays francophones restant encore très largement tournée vers les préoccupations de l'administration fiscale et ses missions régaliennes (asseoir, liquider, recouvrer et contrôler l'impôt), au détriment d'une vision « usager », plusieurs aménagements ont été proposés sur la base des modèles interaméricains et Est-Africains.

Au fond, les principales recommandations émises sont résumées ci-dessous :

- *Aligner le seuil d'assujettissement à la TVA sur le seuil de compétence des Centres des impôts des moyennes entreprises (CIMEs) ;*
- *Actualiser les dispositions relatives au remboursement des crédits de TVA ;*
- *Mettre à jour les dispositions relatives au paiement différé de la TVA afférente aux importations de biens ;*
- *Encadrer les échanges automatisés de données entre les administrations ;*
- *Encadrer l'envoi de sms et le paiement par téléphonie mobile ;*
- *Fusionner en un document unique la sommation et le commandement de payer ;*
- *Introduire en matière contentieuse le principe d'acceptation tacite en cas de non-réponse de l'administration dans le délai imparti ;*
- *Fusionner le contentieux de l'assiette et le contentieux du recouvrement ;*
- *Réduire les délais de réclamation et de traitement du contentieux ;*
- *Améliorer la lisibilité des seuils de compétence, tant en matière gracieuse que contentieuse et élargir la délégation de signature pour fluidifier et réduire les délais de traitement ;*
- *Supprimer les frais de poursuite, quitte à augmenter à due concurrence le taux des intérêts de retard appliqués qui est de 2% actuellement ;*
- *Compléter les dispositions relatives à la procédure d'admission en non-valeur.*

Ce processus de révision et de modernisation du CGI et du LPF, suspendu un temps compte tenu de la situation du pays, a pu reprendre dernièrement et a conduit, après consultation des différents acteurs publics, des principales organisations professionnelles et prise en compte de certaines recommandations du FMI, à la rédaction d'un projet de texte amendé. C'est ce texte qui, après approbation du Ministre, devrait être soumis prochainement au Conseil national de transition pour son adoption définitive.

Gestion des finances publiques

Dans ce domaine, l'AFRITAC vise l'amélioration des capacités des personnes et institutions chargées de la gestion des dépenses publiques. Sous l'aspect gestion budgétaire, le programme d'activités vise le renforcement de la gestion budgétaire global, y compris la préparation, l'exécution et le contrôle. S'agissant de la gestion de la trésorerie, les activités visent l'amélioration de la comptabilité et de la gestion de la trésorerie.

Conseillère résidente en Gestion des dépenses publiques-aspect budget



Ha Vu a occupé plusieurs postes au FMI, comme économiste principal au sein du Département des finances publiques, ainsi qu'à la Banque mondiale. Elle dispose d'une expérience de 20 ans dans les finances publiques. Elle a contribué à l'élaboration du cadre d'évaluation de la gestion des investissements publics du FMI (PIMA).

Mauritanie - Renforcement de la gestion des investissements publics - Suivi des recommandations PIMA du 4 au 15 avril 2022. Cette mission a fait un point de situation sur la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA). En plus, elle a notamment renforcé les capacités des autorités mauritaniennes pour améliorer la programmation des investissements publics.

Deux années après l'évaluation PIMA, il convient de noter des améliorations importantes telles que la préparation et la budgétisation par activités, préalable à la réforme ambitieuse de budgétisation par programmes, ou la mise en place d'un outil dédié à l'investissement (ISTITHMAR). La mise en œuvre de certaines réformes, ambitieuses, a marqué le pas : l'inscription des cadres pluriannuels dans le projet de loi de finances a été reportée de 2021 à 2022, les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) n'ont pas encore été mis en œuvre par les ministères sectoriels, le programme d'investissement public (PIP) n'a pas connu

les améliorations demandées et sa qualité a régressé. Enfin, ni la budgétisation de la maintenance des actifs ni le cadre de la commande publique ne semblent avoir connu de progrès notables.

Ces problématiques ont été présentées et débattues lors d'un séminaire interministériel de trois jours, au cours duquel les principales recommandations formulées par les participants sont les suivantes :

- Un calendrier de préparation macro-budgétaire et un cadre d'échange entre ministères ;
- Des cadres pluriannuels améliorés et mieux partagés avec les gestionnaires ;
- Une gestion pluriannuelle en crédits d'engagement et crédits de paiement (CE/CP) ;
- Des outils de gestion (systèmes d'information, PIP et échéanciers CE/CP) plus adaptés aux nouveaux besoins des gestionnaires.

Mauritanie - Elaboration du Document de programmation budgétaire à moyen terme

du 4 au 15 juillet 2022. L'objectif principal de la mission était l'accompagnement des cadres de la Direction Générale du Budget pour l'élaboration des documents de la programmation budgétaire à moyen terme selon les standards internationaux et la réglementation en vigueur en tenant compte des spécificités nationales.

La mission a fait une revue de qualité sur le DPBMT et les deux cadres de dépenses à moyen terme ministériels (CDMT-m) présentés à la mission. Elle a constaté que ces documents n'ont pas été préparés ni dans un cadre interministériel collaboratif ni sur la base de certains documents essentiels d'options macroéconomiques et de stratégies gouvernementales mises à jour. La mission a formulé des recommandations pratiques pour renforcer cette coopération interministérielle ainsi que les orientations précises pour améliorer ces documents.

Guinée – Mise en œuvre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE-CP) du 20 juin au 1 juillet 2022. Cette mission a été axée sur l'insistance du renforcement de la coordination interministérielle, la sensibilisation des acteurs de haut niveau sur la problématique de la réforme budgétaire de la gestion des investissements publics en AE/CP, le renforcement des capacités des

responsables budgétaires centraux et ministériels (cinq ministères ciblés), au cours d'un atelier technique et des séances d'élaboration de l'Annexe du projet de lois de finances (PLF) 2023 en AE/CP desdits ministères, basé sur le traitement d'au moins cinq (5) cas concrets de budgétisation d'investissements publics en AE/CP. Les cinq ministères sectoriels participant dans cet exercice sont le ministère de la Santé et de l'hygiène publique, le ministère des Infrastructures et des transports, le ministère de l'Agriculture et de l'élevage, le ministère de l'Énergie, des hydrocarbures et de l'hydraulique, le ministère de la Promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables. La mission a renouvelé son plaidoyer auprès des hautes autorités en faveur de la finalisation et de la mise œuvre du projet d'arrêté interministériel portant « Cadre Institutionnel de la Mise en Œuvre des AE/CP en Guinée », proposé par la précédente mission.

Burkina Faso – Appui à la mise en place d'une déclaration sur les risques budgétaires – 11-22 juillet 2022. La mission, réalisée conjointement avec le conseiller résident en analyse macroéconomique, visait à accompagner la mise en place d'une déclaration sur les risques budgétaires au Burkina Faso. (Voir en dessous)

Conseillère résidente en Gestion des dépenses publiques-aspect trésor



Marie-Christine Uguen a exercé des fonctions de cadre supérieure à la Direction Générale des Finances Publiques du ministère de l'Economie et des Finances (MEF) français, principalement dans le domaine de la dépense publique, de la comptabilité et des systèmes d'informations des finances publiques. Elle a rejoint l'AFRITAC de l'Ouest en 2018.

Côte d'Ivoire – Mise en œuvre de la comptabilité en droits constatés - du 20 juin au 1^{er} juillet 2022. La mission a noté peu d'avancement dans les travaux de réforme comptable depuis la précédente mission de janvier 2022 ; elle a fait sept recommandations prioritaires en insistant sur la nécessaire fixation d'un calendrier précis, qui était déjà au cœur des recommandations de la mission de janvier 2022, et qui apparaît indispensable pour mobiliser l'ensemble des acteurs. Au nombre de ces recommandations se trouvent :

- L'adoption du cadre réglementaire comptable de la CDCP et de la comptabilité des matières (CM), avant la fin de l'année 2022 ;
- La préparation du projet de loi fixant le délai de certification des comptes d'ici décembre 2022 : la mission propose de s'inspirer des pratiques du Maroc et du Sénégal qui prévoient, une période d'essai, avec la production d'un bilan d'ouverture (BO) « à blanc » par le MEF, et de certification des comptes « à

blanc » par la Cour des comptes, sur une ou deux années, avant de basculer définitivement l'année suivante sur un BO en réel, avec certification des comptes par la Cour ;

- L'établissement du dialogue avec la Cour des comptes sur la stratégie de la réforme comptable et la préparation du premier BO – à partir de septembre 2022 ;
- La valorisation du patrimoine immobilier et routier en priorisant le patrimoine à fort enjeu financier - juin 2023 : AGEROUTE (valorisation du patrimoine routier contrôlé par l'État), SONAPIE (poursuite de la valorisation des immeubles à enjeux financiers), sous le pilotage de la Direction du patrimoine de l'Etat (DPE).

Le risque majeur concerne le calendrier de mise en œuvre de la réforme comptable, notamment la date de mise en place de la certification des comptes, qui nécessite l'adoption d'une loi, à partir de laquelle le séquençage des activités du premier BO pourra utilement être décidé.

Gestion de la dette et développement des marchés financiers

L'AFRITAC de l'Ouest soutient la formulation et la mise en œuvre de stratégies de gestion de la dette et de plan de trésorerie, appuie les autorités dans leurs efforts de renforcement du cadre organisationnel de gestion de la dette, aide à l'amélioration de l'information sur la dette publique, renforce les capacités d'analyse et de gestion de la dette publique et soutient les institutions régionales dans le développement du marché régional des titres d'État de l'UMOA.



Conseiller résident en gestion de la dette et développement des marchés financiers

Avant de rejoindre AFRITAC de l'Ouest en septembre 2019, **M. Soltani Chaker** a été, Conseiller en gestion de la dette publique à AFRITAC Centre (Centre qui couvre 9 pays de l'Afrique centrale). Auparavant, M. Soltani a occupé divers postes au sein du ministère des Finances tunisien, il a été nommé Directeur général de la dette de 2011 à 2014 et Directeur de la stratégie de la dette en 2006.

Côte d'Ivoire – Formation sur l'Audit de la Dette - du 16 au 20 mai 2022. Cet atelier à distance s'inscrit dans le cadre du programme de renforcement des capacités analytiques des gestionnaires de la dette publique en Côte d'Ivoire. Il vise à **renforcer le cadre institutionnel de gestion de la dette et en particulier la fonction d'audit de la dette au sein de la Direction de la dette publique et des dons (DDPD)**, principale structure de gestion de la dette publique du Côte d'Ivoire. La DDPD dispose d'un service d'audit et contrôle interne qui nécessite de développer une vision claire sur l'audit interne de la dette à réaliser, les principales opérations à auditer et les procédures d'audit interne permettant d'améliorer la gestion de la dette au sein de la DDPD et se conformer aux procédures internes mises en place par les autorités.

Les participants à l'atelier de formation ont été au nombre de 19. Les profils représentés dans la population cible de l'atelier ont été variés puisqu'outre les auditeurs internes au sein de la DDPD, des représentants des structures de gestion de la dette ont pris part aux travaux de l'atelier.

La diversité des profils des participants et l'association entre les structures de contrôle et celles de gestion de la dette ont permis d'apporter une dynamique de groupe favorisant un échange entre gestionnaires et auditeurs sur des questions importantes relatives à la gestion et l'audit des opérations de la dette.

Guinée-Bissau – AT/Formation sur la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme- SDMT- du 23 mai au 2 juin 2022. Un atelier de renforcement des capacités sur l'élaboration de la Stratégie de gestion de la

Dette à Moyen Terme -SDMT a été organisé au profit des cadres gestionnaires de la dette publique en Guinée-Bissau.

L'atelier avait pour objectifs de former les agents sur les différents indicateurs d'analyse du portefeuille de la dette couramment utilisés dans l'élaboration de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme et de permettre aux participants de s'approprier le processus et les différentes étapes d'élaboration de la SDMT ainsi qu'une formation pratique sur l'outil quantitatif SDMT.

Les travaux de la mission se sont déroulés sous forme d'atelier de formation, d'échange et de discussion au ministère des finances avec la participation de 18 cadres de la Direction générale de la dette publique (DGDP). Deux représentants de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) ont également participé aux travaux de l'atelier.

Au cours de l'atelier, l'accent a été mis sur le côté pratique (i) du processus et les différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie de la dette ; (ii) le diagnostic et l'analyse d'un portefeuille de dette et les concepts utilisés en matière d'évaluation des coûts et risques liés aux instruments de financement ; et (iii) l'utilisation de l'outil d'analyse SDMT développé par le FMI et la Banque Mondiale.

La mission était également l'occasion de discuter avec les autorités et formuler des observations et suggestions d'ordre technique et institutionnel, nécessaires au bon développement et suivi de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

Togo – Appui à l’amélioration des procédures de prévision, de suivi et de collecte des décaissements sur les financements extérieurs - du 20 au 29 juin 2022. Cette mission d’assistance technique en personne avait pour objectif de renforcer les capacités du personnel de la direction de la dette publique et du financement (DDPF) et de formuler des recommandations en vue d’améliorer les procédures de prévision, de suivi et de collecte des décaissements sur financement extérieur.

La mission a établi un **diagnostic sur les pratiques actuelles de la DDPF en matière de suivi des décaissements de financements extérieurs** et de coordination en place avec les différentes structures impliquées dans la mobilisation de ces financements. La mission a formulé des recommandations visant à améliorer les procédures internes de suivi des décaissements à la DDPF et la coordination avec les autres acteurs de la chaîne des décaissements.

La mission a également apporté aux cadres de la DDPF un **renforcement de capacités en matière de prévision des décaissements** et a doté la DDPF de méthodes de prévisions, de suivi et de collecte des décaissements sous format Word et Excel que la DDPF pourrait internaliser dans son dispositif interne de travail pour améliorer ses pratiques de suivi des décaissements.

Sénégal – Elaboration et mise en œuvre du plan annuel d'emprunt et du calendrier

d'émission domestique - du 20 au 29 juillet 2022. La mission a dispensé une formation approfondie sur l'utilisation de l’outil du **plan annuel d'emprunt (Outil PAF) et du calendrier d'émission domestique** développé récemment par le FMI et la BM. Elle a également accompagné les autorités dans l’élaboration d'un projet de calendrier d’émissions de titres pour 2022 en utilisant cet outil PAF qui permettrait une meilleure intégration de la gestion de la dette et de la trésorerie en tenant compte des contraintes du marché et des bonnes pratiques en termes d’émission des titres publics (calibrage des montants à émettre en fonction des contraintes du marché régional de l'UEMOA, régularité des émissions, prévisibilité et bonne répartition des émissions sur l'année, optimisation des encours pour favoriser la liquidité des titres, etc.).

Le Trésor a été encouragé de continuer à allonger la maturité moyenne du portefeuille de la dette, notamment en continuant à émettre des titres à 10 ans et plus éventuellement en testant des maturités encore plus longues (12, 15 et 20 ans).

La mission a souligné la nécessité d'une bonne communication avec le marché en général et en particulier sur la nécessité de bien se coordonner avec l'Agence UMOA-Titres afin de finaliser et mettre en œuvre le calendrier d’émission annuel. Elle a également souligné la nécessité de disposer de prévisions de trésorerie fiables et de qualité pour établir le plan de trésorerie, car c’est sur la base de ce plan que le calendrier d’émission est élaboré.

S

upervision bancaire

Le champ d'intervention de l'AFRITAC de l'Ouest dans le domaine de la supervision et de la réglementation financière vise à renforcer la solidité du système financier, à travers notamment la mise en conformité des réglementations et pratiques avec les principes définis par le Comité de Bâle, tels que le cadre prudentiel dit Bâle II / Bâle III, et la consolidation des acquis en matière de supervision basée sur les risques.

Conseiller résident en supervision bancaire



M. Jean-Charles Normand a rejoint l'AFRITAC de l'Ouest en janvier 2021 après une expérience de plus de trente ans au sein de la Banque de France, notamment dans des fonctions relatives à la supervision bancaire. Depuis 2004, il était en effet chef de missions de contrôle sur place, intervenant pour le compte de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou de la Banque centrale européenne auprès des principaux établissements bancaires français mais également de compagnies d'assurances.

Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) – Réglementation et supervision bancaires- exigences en matière d'adéquation des fonds propres des banques, du 30 mai au 3 juin 2022.

L'objectif de cette mission était d'assurer le suivi des travaux déjà entrepris pour la mise en œuvre du cadre de Bâle II/III dans le domaine de la solvabilité (définition des fonds propres et calcul des exigences). Les travaux associés à la mission ont compris la préparation et la réalisation de présentations aux banques commerciales locales sur les objectifs et les modalités de la réforme, la finalisation de l'étude d'impact de la réforme et les ultimes ajustements des projets d'instructions.

La **communication** au secteur bancaire s'est déroulée sous la forme d'un atelier de deux jours, réunissant des représentants de toutes les banques locales ainsi que la direction et le personnel de la Direction de la surveillance bancaire (DSB). Les présentations ont porté

sur les objectifs de la réforme, la nouvelle définition des fonds propres, les conditions générales de calcul des exigences de fonds propres, puis des points spécifiques ont été faits sur les exigences relatives au risque de crédit, au risque opérationnel et au risque de marché. Enfin, une session pratique a été consacrée au modèle de reporting, afin d'attirer l'attention des banques sur les erreurs constatées lors de l'étude d'impact. L'atelier a été très animé et les remarques des banques ont conduit à la modification du projet d'instructions sur certains points.

Les **résultats** de l'étude d'impact de la réforme ont également été examinés. La nouvelle définition des fonds propres n'a pas d'impact significatif, la quasi-totalité du capital des banques étant constituée d'actions ordinaires ou de bénéfices non distribués.

Deux risques de mise en œuvre peuvent être identifiés. Le premier concerne la capacité des banques à appliquer correctement la nouvelle réglementation. Dans la mesure où

ces banques appartiennent toutes à des groupes appliquant des normes prudentielles de type Bâle II / Bâle III, ce risque peut être estimé comme faible et, au cours de l'atelier, aucune réserve n'a été émise quant à une mise en œuvre de cette réforme en temps voulu. Le second risque concerne la capacité de la BCRG à mettre en œuvre techniquement cette réforme (en recevant le nouveau modèle) et à pouvoir ensuite identifier les anomalies de reporting et analyser les rapports. Ce risque a deux origines principales liées (i) à l'obsolescence de l'outil informatique utilisé par le BCRG (qui ne tolère pas de nouvelles données et n'offre pas une protection totale de l'intégrité des données) et (ii) aux ressources humaines disponibles, un déficit souligné depuis de nombreuses années par l'AFRITAC de l'Ouest.

Banque centrale de Mauritanie (BCM) – Réglementation et supervision bancaires, du 20 juin au 1^{er} juillet 2022. L'objectif de cette mission était de continuer à assister la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) dans la mise en place d'un cadre de supervision basée sur les risques complet et efficace, à travers la définition d'indicateurs d'alerte précoce au niveau individuel des banques et l'intégration de ces indicateurs dans un tableau de bord.

La mission a permis (i) de finaliser un ensemble d'indicateurs d'alerte précoce, (ii) de tester leur mise en œuvre sur quatre banques locales (dont deux jugées systémiques), (iii) de les rendre cohérents avec le système actuel de notation des banques et (iv) de déterminer des seuils d'alerte. Elle a également apporté son soutien à la BCM dans sa communication avec les banques pour la mise en œuvre du Net Stable

Funding Ratio (NSFR) et a répondu à deux demandes du département de la supervision sur place (révision d'un projet de charte de conduite des missions de contrôle sur place et développement initial d'une méthodologie de supervision du risque de liquidité).

La liste des indicateurs d'alerte avancée retenus lors de la mission de mars 2022 a été revue : certains ont été supprimés pour éviter toute redondance ou en raison de difficultés de calcul ; deux autres ont été ajoutés. Les seuils d'alertes (orange et rouge) ont été déterminés.

En outre, tous les indicateurs utilisés pour la notation annuelle ont été examinés et mis en conformité avec ceux utilisés au titre de l'alerte. Néanmoins, il apparaît nécessaire, conformément à la feuille de route discutée en janvier 2022, d'aller plus loin et de refondre le système de notation afin de suivre davantage de risques, de mieux intégrer l'évaluation des cadres de gestion des risques ou de gouvernance et de permettre l'introduction de jugements d'experts.

La BCM a organisé une réunion de présentation du NSFR à l'ensemble des banques mauritaniennes afin de relancer l'étude d'impact, au point mort depuis fin 2021. L'AFRITAC de l'Ouest a contribué aux supports utilisés et aux réponses apportées aux questions des banques.

Concernant la Charte de conduite des missions de contrôle sur place, le projet a été revu et modifié mais un paragraphe doit encore être finalisé afin de s'aligner davantage sur les pratiques réelles de la BCM, tandis que la méthodologie du risque de liquidité n'est qu'à un stade précoce.

Secrétariat général de la Commission bancaire de l'UMOA (SGCBU) – Réglementation et supervision bancaires, du 4 au 8 juillet 2022. L'AFRITAC de l'Ouest a conduit en juillet 2022 une mission portant sur la mise à jour du système de notation utilisé par le SGCBU pour évaluer les risques portés par les établissements. La précédente version du système de notation avait été développée avec l'appui de l'AFRITAC de l'Ouest au cours de la période 2015-2017.

Cette mission, qui a été suivie d'une seconde intervention du 29 août au 2 septembre 2022,

a été conduite sous forme d'atelier et a mis en évidence la nécessité d'une révision de ce système de notation pour tenir compte de l'évolution de la réglementation, de l'émergence de zones de risques et de la mise en œuvre de la supervision sur base consolidée qui impose de désormais noter les groupes bancaires. Elle a conduit à des propositions d'évolution des critères et indicateurs de notation, de revue des questionnaires utilisés pour évaluer la qualité des dispositifs de maîtrise des risques ainsi que d'articulation entre la notation du groupe et celle des établissements y appartenant.

Pour la Gazette, Jean-Charles Normand revient sur les principes de Bâle II/Bâle III dans le domaine de la supervision bancaire.

Les accords de Bâle II/Bâle III dans le domaine de la supervision bancaire

Créé en 1974, pour faire suite notamment à la faillite de la Banque Herstatt, les objectifs du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire étaient de promouvoir la stabilité financière internationale, par l'homogénéisation des règles applicables aux grandes banques internationales, et d'améliorer les pratiques de supervision. Fort de 45 membres représentant 28 juridictions, il est aujourd'hui le principal organisme mondial de normalisation de la réglementation prudentielle des banques et il offre un forum pour une coopération régulière sur les questions de contrôle bancaire.

Les travaux du Comité ont notamment conduit à la publication, en 1988, d'un premier accord portant sur la mise en place d'un ratio international de solvabilité (Bâle 1) qui constitue un élément fondateur de la régulation bancaire en évaluant la solvabilité et la solvabilité des banques au travers d'un ratio rapportant une estimation de leurs risques à leurs fonds propres. A l'origine, les risques bancaires pris en compte étaient limités au risque de crédit, les expositions des banques étant affectées d'un poids exprimant de manière standardisée leur risque estimé. A chaque prise devait donc correspondre un certain montant de fonds propres pour assurer la sécurité globale du système financier et réduire les risques de défaillances en chaîne.

Le développement et la complexification des opérations bancaires ont montré que ce ratio reposait sur une conception des risques bancaires trop étroite, puisque limitée au seul risque de crédit (accrue cependant, depuis 1996, des risques de marché) et que la mesure du risque était insuffisamment affinée et trop peu sensible au risque. En 2006, un nouvel accord est conclu dans le cadre du Comité (dispositif dit Bâle 2) qui intègre dans le même cadre le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, permettant ainsi d'avoir une vue plus exhaustive des risques portés par les banques. L'accord Bâle II permet également aux superviseurs d'autoriser les banques à calculer leurs exigences

de fonds propres selon des approches dites « internes », en utilisant leurs propres données, de manière à être ce que le calcul des risques pondérés soit davantage représentatif des risques effectivement supportés.

La révision de ce dispositif, avec l'accord dit Bâle 3, lancée à compter de 2010 et conclue en 2017), vise à répondre à la crise financière globale des années 2007-2010. Il intègre différents objectifs, parmi lesquels :

- le renforcement des fonds propres sur le plan quantitatif, par la revue des méthodes de calcul des exigences de fonds propres, et sur le plan qualitatif en accordant une attention plus soutenue aux fonds propres de meilleure qualité (actions ordinaires et réserves notamment) ;
- la diminution du levier financier autorisé, afin de limiter l'endettement des banques ;
- l'encadrement de la liquidité au travers de deux ratios -le ratio de liquidité à court terme et le ratio structurel de liquidité à long terme- ;
- la limitation des risques de procyclicité par la mise en place de coussins spécifiques et l'imposition d'exigences spécifiques aux banques systémiques dont la défaillance est susceptible d'avoir un fort impact sur les économies nationales ou sur le système financier international.

L'appui aux Autorités désireuses de mettre à jour leur réglementation prudentielle conformément aux dispositifs Bâle 2 puis Bâle 3 est un axe d'intervention essentiel du FMI et de ses centres régionaux d'assistance technique dans le domaine de la réglementation et de la supervision bancaire, en veillant à l'adaptation des réglementations aux particularités des systèmes bancaires locaux. Toutes les juridictions bénéficiant de l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest ont ainsi conduit, ou conduisent, des projets visant à l'adaptation du cadre bâlois rénové dans leur réglementation prudentielle : (i) le dispositif prudentiel en vigueur dans l'UMOA a ainsi été mis à jour en 2016 et une adaptation aux spécificités de la finance islamique est en projet ; (ii) en République islamique de Mauritanie, un ratio de solvabilité rénové est désormais en vigueur, de même que le ratio de liquidité court terme, et la mise en place du ratio structurel de liquidité à long terme est en cours d'étude ; (iii) enfin, en République de Guinée, le ratio de solvabilité revu selon le cadre Bâle III devrait entrer en vigueur en 2023.

Liens utiles:

[From Basel I to Basel III: Sequencing Implementation in Developing Economies \(imf.org\)](#)

[Bâle III : dispositif réglementaire international pour les banques \(bis.org\)](#)

Statistiques de finances publiques

L'axe central de l'assistance technique est l'appui à la mise en œuvre de la méthodologie du Manuel de statistiques de finances publiques du FMI 2001/2014 et à la production, ainsi que la diffusion des tableaux statistiques de finances publiques (SFP). Il s'agit en premier lieu des statistiques de l'administration publique centrale budgétaire à savoir : (i) le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE), principal document de synthèse des SFP, (ii) la situation des flux de trésorerie, (iii) le bilan financier et (iv) la situation de la dette.

Conseiller résident en Statistiques de finances publiques



Avant de rejoindre l'AFRITAC de l'Ouest en 2016, M. **Nicolas Kacou** a fait une partie de sa carrière au ministère de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, où il a été chargé d'élaborer le Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE), notamment à partir de la Balance générale des comptes du Trésor. Il a contribué à l'élaboration du Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP)2014 du FMI.

Mauritanie – Travaux d'élargissement du champ de couverture des Statistiques de finances publiques selon le MSFP 2014 du 23 mai au 3 juin 2022.

Cette mission s'est inscrite dans la poursuite des travaux de migration des statistiques aux normes internationales en vigueur dont celles du Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 2014 qui recommande l'élaboration des statistiques du secteur public. Toutefois, la production de statistiques pour une couverture institutionnelle plus large se fera progressivement à travers l'élargissement aux sous-secteurs de l'administration publique dans une première étape, avant d'aborder la couverture des statistiques des sociétés publiques.

Le TOFE base MSFP 1986, produit actuellement par la Direction de la Centralisation Comptable et de la Gestion de la Trésorerie (DCCGT), a fait l'objet d'un examen et d'un affinement aussi bien dans le haut que le bas du TOFE. Les travaux ont consisté à la fois en un passage en revue de chaque rubrique du TOFE, couplés à des séances de formations et d'explications des différentes opérations conformément aux principes des MSFP 1986 et 2014. Les lignes non utilisées, ni mouvementées depuis plusieurs années ont été supprimées, tandis que certaines ont fait l'objet de retraitement et de classification.

La mission a mis à la disposition des autorités un nouvel outil pour la production du TOFE de l'Administration Publique Centrale Budgétaire (APCB) base MSFP 1986. En effet, les retraitements des opérations, et le reclassement ont permis à la mission de proposer un nouveau format pour la production du TOFE. Il revient à la DCCGT de s'atteler à un processus de double commande dans un processus d'appropriation du nouveau format.

Les travaux sur le TOFE base MSFP 2014, s'inscrivent dans la relance du processus de migration des SFP aux normes et principes du MSFP 2014 d'une part et la perspective de la production des statistiques selon le cadre analytique complet du MSFP 2014, mais en transitant par la couverture du secteur de l'administration publique. A cet effet, les travaux se sont focalisés sur les opérations de l'APCB.

L'objectif des séances a été de mettre à la disposition des autorités, en particulier de la DCCGT, un outil pour la production du TOFE base MSFP 2014. Les séances techniques ont consisté à examiner et codifier les comptes appropriés parmi les 3488 rubriques de la Balance générale issue du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF).

En vue de faciliter la production du TOFE, en accord avec les autorités et de la direction en charge de la compilation des statistiques de l'APCB, une séance additionnelle s'est tenue avec le service informatique. En effet, d'un commun accord, il a été envisagé la possibilité de produire automatiquement le TOFE. Aussi, cette séance additionnelle a-t-elle permis d'examiner la faisabilité de la production automatisée du TOFE. Cela a nécessité une révision des paramètres de l'outil en lien avec le sens des soldes comptables. Cette situation sera mise à la disposition du service informatique afin d'éprouver l'outil.

La mission a mis à la disposition des compilateurs, deux outils pour la production du TOFE. Le premier est un nouveau format pour le TOFE base MSFP 1986 et le second pour le TOFE base MSFP 2014. La phase transitoire d'appropriation des différentes

méthodes nécessite un supplément de travail et l'élaboration de plusieurs TOFE présentant les mêmes niveaux d'erreurs et omissions tout en faisant ressortir des agrégats différents.

En vue de s'assurer de la cohérence de ces différents TOFE, la mission en accord avec les autorités a arrêté le principe de séances techniques additionnelles et la projection d'une seconde mission en présentiel avant la fin de l'exercice fiscal. Aussi, il a été retenu de transmettre les différents TOFE au conseiller en SFP pour avis et observations d'une part et pour la programmation de séances techniques avec les compilateurs.

Au terme des travaux, en collaboration avec les acteurs de finances publiques, la mission a élaboré une matrice d'action retraçant les principales recommandations de la mission. Ce chronogramme d'activité fait ressortir les tâches prioritaires à mener sur le court terme.

Statistiques du secteur réel

L'AFRITAC de l'Ouest appuie les autorités dans la mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale (SCN) 2008 et du changement d'année de base dans tous ses pays membres. Le Centre appuie le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger dans la mise en place des comptes nationaux trimestriels (CNT).

Conseiller résident en Statistiques du secteur réel



Avant de rejoindre l'AFRITAC de l'Ouest en 2018, M. **Fahd Ndiaye** a travaillé à l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) du Sénégal pendant 10 ans.

Guinée – Les comptes nationaux du 1^{er} mai au 10 juin 2022. L'objet de cette mission était de contribuer à la préparation des données sources disponibles pour l'évaluation

des comptes nationaux de la nouvelle année de base 2018 conformément au Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). Les travaux réalisés ont couvert les données

d'enquêtes de base disponibles ainsi que les enquêtes spécifiques réalisées pour les besoins de la comptabilité nationale. En particulier, les données relatives à l'enquête sur les institutions sans but lucratif au service des ménages de 2019, l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages de 2018/2019, ainsi que l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel en Guinée (ENESIG) de 2018, ont été examinées et traitées. Toutefois, l'INS devra procéder à des apurements complémentaires sur la partie secteur informel de la base de données de l'ENESIG. Plusieurs sources de données administratives ont aussi été exploitées. Il s'agit entre autres des états financiers de la Banque Centrale de la République de Guinée, de ceux des banques commerciales et des comptes de gestion des compagnies assurances. Les nouveaux traitements proposés dans les maquettes actualisées prennent également en compte les changements méthodologiques apportés par le SCN 2008. L'INS doit poursuivre les collectes et traitements de sources pour le rebasage, notamment les déclarations statistiques et fiscales des entreprises et les administrations publiques.

Côte d'Ivoire – Les comptes nationaux du 23 avril au 13 mai 2022. L'objet de cette mission était de revoir les travaux d'alignement des comptes nationaux trimestriels (CNT) sur la nouvelle série des comptes nationaux conformes au Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). La mission a noté que les retards dans la compilation des comptes nationaux annuels (CNA) ont contribué au retard des CNT. En outre, les indicateurs de haute fréquence (IHF) disponibles ne reflètent pas pour le moment les mouvements des CNA. Par

exemple, l'indice harmonisé de la production industrielle (IHPI) rénové n'a pas apporté toutes les améliorations espérées pour l'étalonnage de la production des branches d'activités ou des produits. En plus de la couverture de l'échantillon d'entreprises de l'IHPI qui faiblit dans plusieurs sous-branches d'activités, des différences de classement des produits par rapport à la base des données financières des entreprises (BDF) pourraient aussi expliquer les évolutions divergentes des taux de croissance de la production et de l'IHPI. La mission recommande à l'INS d'organiser des travaux d'équipe pour revoir et au besoin harmoniser les classements des unités. S'agissant du retard des CNA : l'INS s'est engagé à mettre à disposition les CNA définitifs 2019 en octobre 2022 et des CNA 2020 en décembre 2022.

Burkina Faso – Les comptes nationaux trimestriels du 18 au 29 juillet 2022. La mission a assisté l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) dans le développement des comptes nationaux trimestriels (CNT). Des estimations pour toutes les séries individuelles des tableaux trimestriels des ressources et des emplois (TRE) ont été préparées mais doivent encore être améliorées. La prochaine étape consistera à équilibrer les TRE aux prix courants et aux volumes chaînés. Des recommandations ont été faites pour améliorer les estimations trimestrielles et compiler les TRE. Il s'agit notamment des indicateurs de haute fréquence (IHF) et certaines hypothèses pour l'estimation des dépenses de consommation finale et de la formation brute de capital. Des données mensuelles détaillées sur les importations et les exportations ont été utilisées pour étalonner les séries de comptes nationaux

des importations et des exportations par produit en attendant la série de la balance des paiements trimestrielle. La mission a partagé un outil de réconciliation qui sera utilisé pour estimer une première version du TRE trimestriel aux prix courants et en volumes chaînés.

En plus des questions de financement à résoudre notamment pour la saisie des états financiers dans le cadre des comptes nationaux annuels provisoires 2021 et définitifs 2020, les comptes nationaux sont confrontés à plusieurs priorités concurrentes, notamment le rebasage et la réalisation d'enquêtes sur les conditions de vie des ménages, l'emploi et le secteur informel.

Mauritanie – Les comptes nationaux trimestriels du 18 au 29 juillet 2022. La mission a passé en revue le dispositif statistique, développé par l'Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique (ANSADE), pour l'élaboration des comptes nationaux trimestriels (CNT) selon l'optique de

production. Les travaux de cette mission se sont focalisés sur : (i) la revue des choix des indicateurs à haute fréquence (IHF), (ii) l'amélioration des maquettes d'élaboration des CNT, (iii) la désaisonnalisation des séries brutes, et (iv) la préparation des notes de publication et des notes méthodologiques.

L'ANSADE envisage de publier au grand public les résultats des CNT en mars 2023. Un Groupe de travail spécialisé sur les CNT (GTS-CNT) a été créé par arrêté ministériel. Ce groupe rassemble les principaux partenaires statistiques de l'ANSADE. Le rôle du GTS-CNT est de faciliter l'accès de l'ANSADE aux IHF et de commenter les choix méthodologiques et les résultats lors de la phase expérimentale, qui s'étale jusqu'à fin 2022. Avec le soutien d'AFRITAC de l'Ouest, l'ANSADE a produit et présenté au GTS-CNT une première version des CNT en volume et en valeur. L'ANSADE prévoit de publier, au grand public, les séries trimestrielles du Produit Intérieur Brut (PIB) et sa répartition par branche d'activité couvrant la période 2014-2022.

Analise macro-budgétaire

Le programme d'activités couvre en priorité l'intégration des processus de cadrages macroéconomiques et budgétaires, l'approfondissement des instruments de prévisions macroéconomiques, le renforcement des dispositifs de prévision des recettes fiscales, des processus d'allocation budgétaire globale à moyen terme l'élaboration des Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle et la redynamisation des dispositifs institutionnels de validation des cadrages macroéconomiques et budgétaires.

Conseiller résident en Analyse macro-budgétaire



M. **Djoret Biaka Tedang** a travaillé pour plusieurs organisations internationales dans le domaine de la modélisation et du cadrage macroéconomique et budgétaire avant d'intégrer l'AFRITAC de l'Ouest en 2018. M. Djoret a été également chef de division Conjoncture et Prévision dans son pays.

Burkina Faso – Appui à la mise en place d'une déclaration sur les risques budgétaires – du 11 au 22 juillet 2022.

La mission, réalisée conjointement avec la conseillère résidente en gestion des finances publiques – volet dépenses, visait à accompagner la mise en place d'une déclaration sur les risques budgétaires au Burkina Faso. Elle fait suite à d'autres missions qui visaient le même objectif. Au cours de la mission, une revue de la qualité de la déclaration sur les risques budgétaires publiés en avril 2022 a été effectuée ainsi que son processus de mise en place. La mission a ensuite évalué les analyses sur les trois risques étudiés lors de la précédente mission (risques macroéconomiques, risques climatiques et risques sur les PPP). Elle a formé trois autres groupes (collectivités territoriales décentralisées, entreprises publiques, secteur financier), à l'utilisation de l'outil FRAT et appuyé la structuration des analyses sur ces trois risques dans la DRB.

Le Burkina Faso est en mesure de produire une DRB qu'il peut annexer au projet de loi de finances 2023. Les appuis d'AFRITAC de l'Ouest se poursuivront à cet effet jusqu'à la validation technique de la DRB.

Séminaire régional phase 2 - Renforcer les prévisions budgétaires - du 11 au 26 mai 2022.

Le séminaire a réuni environ 40 participants ayant pris part à la partie portant

sur les prévisions des dépenses, 46 participants pour la phase sur les prévisions des recettes, 21 participants ayant pris part aux deux phases. Plusieurs thématiques ont été développées après les présentations de rappels de concepts et des méthodologies qui ont fait l'objet de la première phase du séminaire qui a eu lieu en mars 2021.

Les travaux de groupe ont été l'occasion de riches échanges d'expérience.

Il ressort globalement des discussions et de l'analyse des réponses au questionnaire soumis aux administrations que malgré les avancées enregistrées en matière de cadrages macroéconomique et budgétaire (en termes de modèle de projection et de cadres institutionnels), les méthodologies de prévisions budgétaires basées sur la distinction entre prévisions tendancielle (ou de référence) et évaluation des mesures nouvelles restent à implémenter.

Il ressort notamment le besoin de renforcer les capacités en matière d'évaluation du potentiel fiscal et de l'espace budgétaire. Outre, les questions purement méthodologiques, plusieurs défis ont été mis en exergue durant les travaux : (i) Harmonisation du champ de couverture (masse salariale, dépense en capital, etc.), entre les Etats et alignement avec les concepts pertinents en la matière ; (ii) Conception d'un calendrier de projection des recettes intégrant l'identification et la mesure

de l'impact des mesures nouvelles, cohérent avec le calendrier de préparation du budget (iii) et Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des prévisions de référence des dépenses.

Séminaire sur la conjoncture économique et les prévisions à moyen terme (Commission de l'UEMOA, AFRISTAT et AFRITAC de l'Ouest) – du 30 mai au 3 juin 2022.

Tous les Etats invités, excepté le Mali, la Mauritanie et le Cap-Vert, étaient représentés par des participants respectivement en charge de l'analyse conjoncturelle et de la prévision macroéconomique. Les représentants de la Guinée ont suivi les travaux par visioconférence. Des experts de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), de l'Agence Monétaire pour l'Afrique de l'Ouest (AMAO), du Bureau Sous régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA), et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont également pris part en présentiel aux travaux.

Quatre temps forts ont marqué le déroulement des travaux : (i) discussion de la conjoncture économique et prévisions à moyen terme des Etats, (ii) échanges sur la conjoncture économique et les prévisions à moyen terme vue par les organisations sous-régionales, (iii) effets de l'inflation actuelle sur les pays et mesures de riposte (thème central du séminaire) et (iv) suivi de la mise en œuvre des recommandations des séminaires passés et nouvelles recommandations du présent séminaire.

Comme par le passé, le séminaire a été l'occasion d'échanges autour des analyses de la situation économique et la crédibilité des cadrages macroéconomiques. Il s'est

également agi d'échanges d'informations entre les pays et les institutions sous-régionales. Des présentations d'ordre technique ont été également faites. Ainsi, l'AFRITAC de l'Ouest a été chargé d'introduire le thème central avec une communication intitulée : "inflation comme risque à gérer" Le point fait de la mise en œuvre des modèles de prévision de l'inflation montre un faible progrès en la matière et a été l'occasion d'échanges sur des techniques rudimentaires basées sur la méthode des acquis.

Le séminaire a permis de faire prendre conscience aux participants de la nécessité de prendre en compte la conjoncture internationale en cours dans les hypothèses de projection et de discuter des mesures de mitigation des risques inflationnistes. Les participants ont recommandé aux partenaires techniques et financiers l'organisation d'un séminaire sur l'analyse des risques macroéconomiques et les mesures d'atténuation et un séminaire de partage d'expériences sur les méthodologies de désaisonnalisation des séries chronologiques dans les Etats, compte tenu de l'abondance et la longueur de séries d'indicateurs conjoncturels actuellement disponibles.

Le principal risque dans la mise en œuvre des recommandations du séminaire est lié au calendrier budgétaire qui exige la tenue des débats d'orientation budgétaire en fin juin au plus tard. Les activités déjà réalisées pour la préparation des Débats d'orientation budgétaire prévus en fin juin pourraient en effet limiter la prise en compte des enseignements. Une organisation du séminaire un peu plus tôt dans le processus budgétaire permettrait à la fois des échanges sur les cadrages actualisés mais aussi la prise en compte des enseignements tirés pour leur finalisation.

Les cours en ligne du FMI

Des informations générales sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.edx.org/school/imfx>.

L'inscription aux cours en ligne, accessibles aux fonctionnaires et, dans certains cas, au public, est accessible à l'adresse suivante : <http://imf.smartcatalogiq.com>.

L'Institut du FMI propose des formations en ligne aux fonctionnaires des pays membres et au grand public. Des courtes vidéos de formation sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/c/IMFInstituteLearningChannel/featured>.

Rapports de missions mis en ligne sur le site du FMI

Les rapports suivants ont été mis en ligne sur le site **Partners Connect** du FMI. Les membres du comité d'orientation des pays et les donateurs qui ont signé un accord de confidentialité avec le FMI peuvent accéder aux rapports à l'adresse suivante : TA Reports (imfconnect.org).

BENEFICIAIRE	DOMAINE	TITRE
Bénin	Statistiques du secteur réel	National Accounting Statistics (February 14-February 25, 2022), February 2022 (French)
	Gestion des dépenses publiques	Support for the Implementation of the Treasury Single Account and Active Management of the Treasury Cash Management (April 4- April 13, 2022), April 2022 (French)
BCEAO	Supervision bancaire	Review of the Draft Circular on Cybersecurity (February 21-February 25, 2022), February 2022 (French)
Burkina Faso	Statistiques du secteur réel	National Accounting Statistics (October 25-November 5, 2021), November 2021 (French)
Guinée	Statistiques du secteur réel	Guinea: National Accounting Statistics (December 13-December 29, 2021), December 2021 (French)
Mali	Statistiques du secteur réel	Mali: Consumer Price Index (September 27-October 8, 2021), October 2021 (French)
Niger	Administration fiscale	"Niger: Development of a Management Guide (January 31-February 11, 2022), May 2022 (French)

ACTIVITES A VENIR

Les principales activités planifiées pour le second trimestre de l'année fiscale 2023 sont résumées dans le tableau ci-après, avec des dates indicatives.

Gestion des dépenses publiques		
Missions d'assistance technique		
Bénéficiaire	Thème	Date
Togo	Contrôle interne en comptabilité publique	Octobre 2022
Guinée Bissau	Elaboration du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle	Octobre/novembre 2022
Gestion de la dette et développement des marchés financiers		
Missions d'assistance technique		
Bénéficiaire	Thème	Date
Mali	Appui à l'évaluation et l'amélioration du système de gestion des données de la dette publique.	2 au 11 août 2022
Mauritanie	AT sur la SDMT	12 au 16 septembre 2022
Guinée	Développement du marché des titres publics	17 au 26 octobre 2022
Administration fiscale		
Missions d'assistance technique		
Bénéficiaire	Thème	Date
Burkina Faso	Poursuite des travaux d'analyse risque et de profilage des contribuables	Août 2022
Mali	Poursuite des travaux d'analyse risque et de profilage des contribuables	Octobre 2022
Administration douanière		
Missions d'assistance technique		
Bénéficiaire	Thème	Date
Burkina Faso	Fonction d'évaluation en douanes	Septembre 2022
Sénégal	Fonction d'évaluation en douanes	Septembre 2022
Statistiques du secteur réel		
Missions d'assistance technique		
Bénéficiaire	Thème	Date
Bénin	Comptes nationaux	Octobre 2022
Supervision bancaire		
Missions d'assistance technique		
Bénéficiaire	Thème	Date
SGCBU	Système de notation des établissements de crédit	29 août au 2 septembre 2022
Banque centrale de Mauritanie	Supervision des établissements financiers et supervision basée sur les risques	26 septembre au 7 octobre 2022
Séminaire inter-régional	Analyse du risque climatique pour le système financier	11 octobre 2022
SGCBU	Plans préventifs de rétablissement	18 au 20 octobre 2022
Analyses macroéconomique et budgétaire		
Missions d'assistance technique		
Bénéficiaire	Thème	Date
Guinée-Bissau	Appuyer la préparation du DPBEP 2023 - 2025	17 au 28 octobre 2022
Mauritanie	Renforcer les capacités en modélisation et cadrage macroéconomiques	3 au 14 octobre 2022

MEMBRES



Bénin



Burkina Faso



Côte d'Ivoire



Guinée



Guinée-Bissau



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Togo

PARTENAIRES



EUROPEAN UNION



coopération
allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT



Norad



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation
Federal Department of Economic Affairs,
Education and Research EAER
State Secretariat for Economic Affairs SECO



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE





AFRITAC de l'Ouest
Immeuble BCEAO
Abidjan, Plateau
Côte d'Ivoire
www.afritaouest.org
www.facebook.com/afritaouest
(+225) 27 20 20 89 87